

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2213

5 octobre 2007

### SOMMAIRE

Agria Benelux S.à r.l. ....	106224	Herakles S.A. ....	106180
Arbo Property Services S.A. ....	106182	IFCO Systems Luxembourg S.à r.l. ....	106184
Babcock & Brown (Maltepe) S.à r.l. ....	106201	IFCO Systems Luxembourg S.à r.l. ....	106185
Babcock & Brown Office Portfolio 2 S.à r.l. .....	106179	IFCO Systems Luxembourg S.à r.l. ....	106185
Babcock & Brown Office Portfolio 4 S.à r.l. .....	106187	Industrial Technology Enterprise S.A. ...	106183
Banking Services Luxembourg S.à r.l. ...	106201	Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l. ...	106187
B&B Project T (Lux 02) S.à r.l. ....	106209	Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à r.l. ....	106181
Bridelius SCI .....	106221	International Bond Fund Management Company .....	106224
Canberra S.A. ....	106187	International Power S.A. ....	106181
C.I.B. S.A. abrégé de Compagnie Immobilière de Bonnevoie .....	106209	Klaus Sauerwein G.m.b.H. ....	106195
Cordea Savillis Italian Opportunities No.2 .....	106188	Luxhi S.A. ....	106179
DAM Capital S.à r.l. ....	106224	Luxhi S.A. ....	106180
Diffusion de Saedeleer S.A. ....	106186	MMS Participations S.A. ....	106179
Dresdner Anschutz Mezzinvest, S.à r.l. ...	106224	Mont Blanc Investment S.A. ....	106186
Electricité Fautsch s.à r.l. ....	106182	Punch SA .....	106199
ENT Büro- und Computersysteme Lux. GmbH .....	106198	Quinn Group Luxembourg Property S.à r.l. .....	106184
Entreprise Service S.A. ....	106181	Safe-O-Tronics International Investment S.à r.l. ....	106181
EPF Holdings 8 S.à r.l. ....	106194	Servicepool International S.A. ....	106178
Escala Holding S.A. ....	106178	Soc.E.Fin. SA .....	106182
Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à. r.l. .....	106180	Société d'Investissement de la Moselle S.A. .....	106183
Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à. r.l. .....	106178	STOCKIA Archivage .....	106187
Eurodev International S.A. ....	106185	Studiomeca S.à r.l. ....	106196
Europarticipations S.A. ....	106199	Tamweelview S.A. ....	106184
Froeggen S.A. ....	106183	Techlabs S.A. ....	106186
Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l. .....	106217	Toost Holding S.A. ....	106186
GEOP Fund Langenfeld G.P. S.à r.l. ....	106194	Traditionell Bauen S.à r.l. ....	106180
H51 S.A. ....	106178	Truck Washing Service Luxembourg S.à r.l. .....	106188
Hellas Telecommunications (Luxembourg) III .....	106179	Vinaldo Holding S.A. ....	106223

**Escala Holding S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 75.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007107453/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05080. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Servicepool International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7670 Reuland, 38, Um Beschelchen.

R.C.S. Luxembourg B 77.357.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107428/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02227. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**H51 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 125.659.

Les statuts coordonnés, suivant l'acte n° 48527, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007107275/211/11.

(070122185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 103.207.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

EUROCEANICA SHIPPING HOLDING B.V./S.à. r.l.

C. P. Jenner / A. Fossati

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007107279/683/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02217. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Hellas Telecommunications (Luxembourg) III, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 107.291.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2007.

Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS (LUXEMBOURG) III

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007107404/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03009. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070121911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Babcock & Brown Office Portfolio 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 117.240.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

M. Dunstan / Y. Elsen.

Référence de publication: 2007107274/8105/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03864. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070122241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Luxhi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 69.735.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P.-O. Wurth.

Référence de publication: 2007107265/1089/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00025. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070122439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**MMS Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette.  
R.C.S. Luxembourg B 98.813.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007107268/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01364. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070122348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Luxhi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 69.735.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P.-O. Wurth.

Référence de publication: 2007107266/1089/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00026. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070122433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 103.207.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

*EUROCEANICA SHIPPING HOLDING B.V./S.à. r.l.*

C. P. Jenner / A. Fossati

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2007107277/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02213. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070122170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Traditionell Bauen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8611 Platen, 4, rue des Carrières.  
R.C.S. Luxembourg B 109.251.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2007107269/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01366. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070122350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Herakles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 99.944.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P.-O. Wurth.

Référence de publication: 2007107261/1089/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00031. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070122445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Entreprise Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4684 Differdange, 8, rue Batty Weber.  
R.C.S. Luxembourg B 12.211.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007107260/3159/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03662. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 111.324.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de INGERSOLL-RAND COMPANY LIMITED ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107246/5564/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07373. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Safe-O-Tronics International Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 44.792.

Le siège social de la société est dénoncé avec effet immédiat à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107228/680/10.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02408. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**International Power S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 124.374.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 8 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus  
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour INTERNATIONAL POWER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007107306/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Electricité Fautsch s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9536 Wiltz, 7A, avenue Nic. Kreins.

R.C.S. Luxembourg B 103.243.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 août 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 août 2007 que Monsieur Fabien Montfort, demeurant à B-4990 Lierneux (Belgique), 3, rue Coreux, a été nommé comme gérant technique de la société, en remplacement de Monsieur Norbert Fautsch, demeurant à L-9512 Wiltz, 64, route de Bastogne.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 août 2007 que Monsieur Norbert Fautsch, demeurant à L-9512 Wiltz, 64, route de Bastogne a eu la confirmation en sa qualité de gérant administratif.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 août 2007 que la société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Wiltz, le 22 août 2007.

Pour extrait conforme  
FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007107229/772/23.

Enregistré à Diekirch, le 4 septembre 2007, réf. DSO-CI00062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070122384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Soc.E.Fin. SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 88.344.

—

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107227/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01621. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Arbo Property Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 97.195.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 22 août 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 août 2007 que Monsieur Joé Bormann, étudiant, demeurant à L-9556 Wiltz, 108, rue des Rochers, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler, administrateur démissionnaire. Monsieur Joé Bormann terminera le mandat de son prédécesseur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2009.

Wiltz, le 22 août 2007.

Pour extrait conforme  
ARBO PROPERTY SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007107232/772/19.

Enregistré à Diekirch, le 10 septembre 2007, réf. DSO-CI00084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070122381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Industrial Technology Enterprise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 99.589.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 8 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus  
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour *INDUSTRIAL TECHNOLOGY ENTERPRISE S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007107303/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07744. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Froeggen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 109.589.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 février 2007, les mandats des Administrateurs EUFOR S.A.S., 89, rue Taitbout, F-75009 Paris, FINANCIERE DE DALABA, S.A.S. 89, rue Taitbout, F-75009 Paris, M. Jean-Yves Hemery, 95, rue Nationale, F-95000 Cergy, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, et du Commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg ont été renouvelés pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 30 juin 2007.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour *FROEGGEN S.A.*

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Royemans / L. Heck

Référence de publication: 2007107330/1017/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02344. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Société d'Investissement de la Moselle S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 12.627.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour *SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE LA MOSELLE S.A., société anonyme holding*

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007107207/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02263. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.



**Tamweelview S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 66.944.

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue au siège social en date du 9 août 2007 de la société TAMWEEVIEW S.A. que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1. Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale: Khaled Abdulla Neamat Mohamed Khouri, pour adresse professionnelle, Corniche Road 125, Abu Dhabi, United Arab Emirates

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAMWEEVIEW S.A.  
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.  
Administrateur  
Signatures

Référence de publication: 2007107333/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Quinn Group Luxembourg Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.864.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 103.755.

Par résolution signée en date du 21 août 2007, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui aura lieu en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107311/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00933. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**IFCO Systems Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 97.835.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 104 du 27 janvier 2004, modification des statuts par-devant le même notaire en date du 22 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 546 du 26 mai 2004, modification des statuts par-devant M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch en date du 27 mai 2005, acte publié au Mémorial C n° 157 du 23 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IFCO SYSTEMS LUXEMBOURG S.à r.l.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007107217/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02013. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.



**IFCO Systems Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 97.835.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 104 du 27 janvier 2004, modification des statuts par-devant le même notaire en date du 22 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 546 du 26 mai 2004, dernière modification des statuts par-devant M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch en date du 27 mai 2005, acte publié au Mémorial C n° 157 du 23 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IFCO SYSTEMS LUXEMBOURG S.à r.l.*  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007107215/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02006. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**IFCO Systems Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 97.835.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 104 du 27 janvier 2004, modification des statuts par-devant le même notaire en date du 22 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 546 du 26 mai 2004, modification des statuts par-devant M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch en date du 27 mai 2005, acte publié au Mémorial C n° 157 du 23 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IFCO SYSTEMS LUXEMBOURG S.à r.l.*  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007107216/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02012. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Eurodev International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 107.533.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 avril 2005, acte publié au Mémorial C n° 882 du 13 septembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EURODEV INTERNATIONAL S.A.*  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007107210/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02002. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Mont Blanc Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 99.782.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour MONT BLANC INVESTMENT S.A., société anonyme

B. Lejeune

Administrateur

Référence de publication: 2007107412/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02024. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Diffusion de Saedeleer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 59.943.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007107463/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00961. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Techlabs S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 93.649.

La FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE S.A.R.L. (RC n° B 84.426) dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de TECHLABS S.A. (RC n° B 93.649) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le vendredi 24 août 2007.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007107131/1091/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02267. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Toost Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 131.309.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 août 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007107254/202/12.

(070122120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Canberra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 15.387.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 septembre 2007.  
FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007107237/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 4 septembre 2007, réf. DSO-CI00063. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070122375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 90.053.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de INGERSOLL-RAND COMPANY LIMITED ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107236/5564/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07369. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**STOCKIA Archivage, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.  
R.C.S. Luxembourg B 86.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STOCKIA ARCHIVAGE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007107212/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01888. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Babcock & Brown Office Portfolio 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 117.400.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

M. Dunstan / Y. Elsen.

Référence de publication: 2007107273/8105/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03866. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Truck Washing Service Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8133 Bridel, 1-3, rue Nicolas Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 47.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRUCK WASHING SERVICE LUXEMBOURG SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007107160/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01806. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Cordea Savillis Italian Opportunities No.2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.317.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CORDEA SAVILLS LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales with registered number OC306423 and whose registered office is at 20 Grosvenor Hill, London W1K 3HQ, United Kingdom, represented by Mrs Sarah Delbrassine, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a company which is hereby established as follows:

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued a company (the «Company») in the form of a société à responsabilité limitée (private limited liability company), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by these articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The object of the Company is the rendering, in its capacity as general partner of CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES NO.2, S.C.A., SICAV-SIF a fonds d'investissement specialise incorporated under the provisions of the law of 13th February, 2007 relating to specialised investment funds, of advisory, management, accounting and administrative services to CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES NO.2, S.C.A., SICAV-SIF

The Company may in addition provide secretarial, accounting and other administrative services to CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES NO.2, S.C.A., SICAV-SIF and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is named CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES NO.2.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares (the «Shares») of one Euro (EUR 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Shares in the Company are indivisible, only one owner being admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** The shares may be transferred only pursuant to the requirements of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is administered by at least one manager, who is designated by the shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the shareholders. Managers may be revoked at any time by decision of the shareholders.

The board of managers may choose from among its members a chairman. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence, the shareholders or managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of managers from time to time may appoint officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of managers. Officers need not be managers or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the board of managers.

A notice convening any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such notice, at least twenty-four hours in advance of the hour set forth for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, e-mail or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such consent of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at time and place prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing or by telegram, e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such appointment.

The quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. Decisions will be taken by majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The minutes of the board meetings are signed by the chairman of the meeting.

Duly convened board meetings may be held by telephone or by video conference link and will be subject to the quorum and majority conditions set forth above. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by the members of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be stated in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers.

**Art. 13.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager or associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, such manager or officer shall make known

to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest» as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving such other company or entity as may from time to time be determined by the board of managers in its discretion.

The manager or the managers (as the case may be) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 14.** Each shareholder may take part in collective decisions or general meetings of shareholders irrespective of the number of shares held by him. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions of shareholders or resolutions of shareholders' meetings are validly taken only insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares, unless otherwise provided for by law or these Articles.

Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the shares, subject further to the provisions of the Law.

In case and as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg, in or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month of June at 1 p.m. and for the first time in 2008. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 15.** The financial year starts on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year, except for the first fiscal year which will begin on the day of the incorporation of the Company and end on 31st December, 2007.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** Interim dividends may be distributed in accordance with and in the form and under the conditions set forth by the Law.

**Art. 19.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20.** Reference is made to provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid up the following shares:

Shareholders	Subscribed capital EUR	Number of Shares
CORDEA SAVILLS LLP . . . . .	12,500.-	12,500
Total . . . . .	12,500.-	12,500

Proof of the payment has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.- Euro.



*Extraordinary general meeting*

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr David Cunnington, having his professional address at 57 Berkeley Square, London W1J 6ER, United Kingdom;
- Mr Dominic White, having his professional address at Landsdowne House, 57 Berkeley Square, Londres W1J 6ER, United Kingdom;
- Mr Michael Chidiac, having his professional address at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Mr Godfrey Abel, having his professional address at 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg;
- Mr Gerardo Solaro, having his professional address at via s. Rodegonda 11, 20121 Milan, Italy.

2.- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, is appointed as statutory auditor for a term to expire at the approval date of the accounts as at 31 December 2007.

3.- The registered office of the Company is fixed at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept le seizième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

CORDEA SAVILLS LLP, un limited liability partnership incorporé selon les lois d'Angleterre et d'Ecosse, numéro de registre OC306423, ayant son siège social au 20 Grosvenor Hill, London W1K 3HQ, Royaume-Uni, représentée par Madame Sarah Delbrassine, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

La procuration prémentionnée, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentais, restera annexée à ce document pour être soumise à l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité, qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société qu'il déclare constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est ici établi entre le souscripteur et tous ceux qui détiendront des actions émises ci-après une société (la «Société») sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2.** L'objet social de la Société, en sa qualité d'associé commandité de CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES NO.2, S.C.A., SICAV-SIF un fonds d'investissement spécialisé enregistré selon les dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés, est de rendre des services ayant trait au conseil, à la gestion, à la comptabilité et à l'administration à CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES NO.2 S.C.A., SICAV-SIF.

Par ailleurs, la Société pourra fournir des services de secrétariat, de comptabilité ou autres services administratifs à CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES NO.2 S.C.A., SICAV-SIF et prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La Société est formée pour une période illimitée.

**Art. 4.** La Société a la dénomination CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES NO.2.

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les «parts sociales») de un Euro (EUR 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.



**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à son titulaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Les parts sociales ne sont transmissibles que conformément à la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par au moins un gérant, qui est désigné par les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de leur mandat sont déterminés par les associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment par décision des associés.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les associés ou les gérants pourront nommer un autre gérant en tant que président pro tempore par vote à la majorité des présents à cette assemblée ou à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra de temps en temps nommer des fondés de pouvoirs qu'il considère nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être des gérants ou des associés de la Société. Les fondés de pouvoirs nommés, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement, auront les pouvoirs et les obligations qui leur seront accordés par le conseil de gérance.

L'avis de convocation aux réunions du conseil de gérance devra être transmis à tous les gérants, par écrit ou par e-mail ou par fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence de cet avis, au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, sauf cas d'urgence, dont la nature devra être spécifiée dans l'avis de convocation de la réunion. Les gérants pourront renoncer à recevoir un avis de convocation en donnant leur consentement par écrit ou par télégramme, e-mail ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver le consentement de chaque gérant. Un avis de convocation séparé n'est pas requis pour chaque réunion tenue aux heures et lieux spécifiés dans un programme adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou télégramme, e-mail ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver la nomination d'un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité de vote des gérants présents ou représentés à la réunion. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion, le nombre des votes pour et contre une résolution est égal, le président aura un vote prépondérant.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président du conseil.

Les réunions du conseil de gérance dûment convoquées pourront également être tenues par téléphone ou par vidéo conférence et seront sujettes aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront validées en faisant circuler le procès-verbal et faisant signer le procès-verbal par les membres du conseil de gérance qui a été dûment convoqué et tenu. Une telle décision peut être constatée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents étant signés par un ou plusieurs des gérants.

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, adopter des résolutions dans un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par lettre, par télégramme ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés, l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle de l'unique gérant s'il n'y a qu'un gérant et s'il y a un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui ces pouvoirs de signature ont été délégués, le cas échéant, par le seul gérant ou par au moins deux membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourront être viciés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou seraient un administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou entreprise.

Le gérant ou le fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour cette raison, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir a un intérêt personnel dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance, en conflit avec la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et ne délibérera pas ni ne prendra pas part au vote concernant cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction à la prochaine assemblée des associés. Le terme «intérêt personnel» utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre société ou entité déterminée de temps en temps par le conseil de gérance à son entière discrétion.

Le gérant ou les gérants (le cas échéant) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle en relation avec un engagement qu'il(s) a/ont valablement pris au nom de la Société.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procès auquel il aurait été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaires ou créancière et pour lequel il n'aurait pas droit à une indemnisation, à moins qu'il ne soit condamné, dans ce cadre de transaction, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que le gérant ou le fondé de pouvoir n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 14.** Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a les droits de vote qui correspondent au nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ou résolutions des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social, sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts.

Les décisions concernant la modification des Statuts ne pourront être adoptées qu'à la majorité des actionnaires détenant au moins trois quarts des parts sociales, soumises à des dispositions supplémentaires de la Loi.

Dans l'hypothèse où, et tant que, la Société détient plus de 25 actionnaires, une assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quinzième jour du mois de juin à 13.00 heures et pour la première fois en 2008. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil de gérance constate objectivement que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf le premier exercice social qui commencera au jour de la constitution de la Société et terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 16.** A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Tout associé peut prendre connaissance des comptes au siège social.

**Art. 17.** Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et autres dépenses, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Des acomptes sur dividendes peuvent être versés dans le respect des conditions et la forme prévues par la Loi.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés dont les pouvoirs et la rémunération seront déterminées par les associés.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription et paiement*

Les Statuts de la Société ayant été arrêtés par le comparant, le comparant a souscrit et a libéré entièrement les actions suivantes:

Actionnaire	Capital Souscrit EUR	Nombre d'actions
CORDEA SAVILLS LLP . . . . .	12.500,-	12.500
Total . . . . .	12.500,-	12.500

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais de quelque forme que ce soit qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ 1.900,- euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Aussitôt l'associé a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur David Cunnington, ayant son adresse professionnelle au 57 Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni;
- Monsieur Dominic White, ayant son adresse professionnelle au Landsdowne House, 57 Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni;
- Monsieur Michael Chidiac, ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Godfrey Abel, ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg;
- Monsieur Gerardo Solaro, ayant son adresse professionnelle au via s. Rodegonda 11, 20121 Milan, Italie.

2. PricewaterhouseCoopers S. à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été nommée réviseur d'entreprise statutaire pendant une période qui prendra fin à la date d'approbation des comptes au 31 décembre 2007.

3. Le siège social de la Société est situé au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Delbrassine, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007. Relation: LAC/2007/18836. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007107098/242/343.

(070122194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**GEOP Fund Langenfeld G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EPF Holdings 8 S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.679.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of July.

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SMITHERS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 127.865, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste;

here represented by Lieve Breugelmans, private employee, residing in Roedgen, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of EPF HOLDINGS 8 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 123.679, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on January 12, 2007 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 425 on March 22, 2007.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolution:

*Resolution*

The sole partner decides to amend the corporate name of the Company from EPF HOLDINGS 8 S.à r.l into GEOP FUND LANGENFELD G.P. S.à r.l. and to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

« **Art. 1. Form, Corporate Name.** It exists under the name of GEOP FUND LANGENFELD G.P. S.à r.l. (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed

by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles).»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le douze juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SMITHERS S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro 127.865, avec résidence principale à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste;

Ici représentée par Madame Lieve Breugelmans, employée privée, demeurant à Roedgen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée EPF HOLDINGS 8 S.à r.l, une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.679, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 12 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 425 du 22 mars 2007.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de EPF HOLDINGS 8 S.à r.l. en GEOP FUND LANGENFELD G.P. S.à r.l. et de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de GEOP FUND LANGENFELD G.P. S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Breugelmans, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, LAC/2007/18358. —Reçu 12 euros.

*Pr. Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007107050/202/75.

(070121726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Klaus Sauerwein G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 103.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007106969/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2007, réf. DSO-CI00051. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070121306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Studiomeca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 131.282.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze août.

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussigné.

A comparu:

Monsieur François Gansoinat, directeur technique, né à Metz (France), le 7 mars 1970, demeurant à 1, ruelle des Friches, F-57365 Chailly-les-Ennery,

agissant en son nom personnel et en sa qualité de mandataire spécial de:

1 ) Monsieur Pascal Rapp, gérant de société, demeurant au 6, impasse des Bonnes Terres, F-57570 Puttelange-les-Thionville,

en vertu d'une procuration datée du 8 août 2007.

2) Madame Manon Hoffmann, employée privée, demeurant à 19, rue de la Fonatine, L-5414 Canach;

en vertu d'une procuration datée du 8 août 2007.

3) La société à responsabilité limitée dénommée CAD SOLUTIONS S.à.r.l., ayant son siège social à 37, Val Saint André, L-1128 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.688,

en vertu d'une procuration datée du 8 août 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant en cas de besoin à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prestations informatiques, vente de logiciels spécialisés dans la mécanique et les animations cinématographiques situés au grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger, de même que le développement, la création et la commercialisation de logiciels ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement et indirectement.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: STUDIOMECA S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.



Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société/la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

1) Monsieur François Gansoinat, prénommé, quarante parts sociales, .....	40
2) Monsieur Pascal Rapp, prénommé, onze parts sociales, .....	11
3) Madame Manon Hoffmann, prénommée, onze parts sociales, .....	11
4) CAD SOLUTIONS S.à.r.l., prénommée, trente-huit parts sociales, .....	38
Total: cent parts sociales. ....	100

et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euro.

#### *Décision de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée pour une durée indéterminée par le gérant unique suivant:

Monsieur François Gansoinat, directeur technique, né à Metz (France), le 7 mars 1970, demeurant à 1, ruelle des Friches, F-57365 Chailly-les-Ennery;

La société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumental, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gansoinat, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 16 août 2007, Relation: EAC/2007/10016. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007107029/272/149.

(070121619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

### **ENT Büro- und Computersysteme Lux. GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.

R.C.S. Luxembourg B 96.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007106972/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2007, réf. DSO-CI00053. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070121309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Punch SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 80.970.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106450/2708/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06810. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Europarticipations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 42.226.

L'an deux mille sept, le seize août.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPARTICIPATIONS S.A. (numéro d'identité 1994 22 14 084), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 42.226, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 95 du 1<sup>er</sup> mars 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 84 du 1<sup>er</sup> mars 1995 et par le notaire instrumentant en date du 6 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1220 du 19 août 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda Janin, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, avec effet au 8 août 2007 et modification subséquente du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société.

2) Acceptation des démissions, en date du 7 août 2007, des administrateurs Marc Schintgen, ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. et KITZ S.A.

3) Acceptation de la démission, en date du 7 août 2007, du commissaire aux comptes ALPHA EXPERT S.A.

4) Nomination de Madame Ingrid Hoolants et des sociétés A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée et TAXIOMA S. à r.l. comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 8 août 2007, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2010.

5) Nomination de Monsieur Paul Janssens comme nouveau commissaire aux comptes de la société, avec effet au 8 août 2007, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2010.

6) Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sortant et du rapport de surveillance du commissaire aux comptes sortant, relatifs à l'exercice 2006.

7) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006.

8) Affectation du résultat au 31 décembre 2006: report du bénéfice qui s'élève à 10.335,30 EUR.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, avec effet au 8 août 2007.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Strassen.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Marc Schintgen et des sociétés anonymes ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. et KITZ S.A. comme administrateurs de la société, à compter du 7 août 2007.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme ALPHA EXPERT S.A. comme commissaire aux comptes de la société, à compter du 7 août 2007.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 8 août 2007:

a) Madame Ingrid Hoolants, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

b) la société à responsabilité limitée A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

c) la société à responsabilité limitée TAXIOMA s. à r.l., ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2010.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul Janssens, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 8 août 2007.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2010.

*Sixième résolution*

L'assemblée approuve le rapport de gestion du conseil d'administration sortant et le rapport de surveillance du commissaire aux comptes sortant, relatifs à l'exercice 2006.

Une copie desdits rapport de gestion et rapport de surveillance, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

*Septième résolution*

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2006 sur la base du bilan et du compte de pertes et profits établis par le conseil d'administration sortant.

Une copie desdits bilan et compte de pertes et profits, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de reporter le bénéfice figurant au bilan établi au 31 décembre 2006, à savoir € 10.335,30 (dix mille trois cent trente-cinq euros et trente cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. M. Weber, M. Janin, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 21 août 2007. Relation: CAP/2007/2049. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 septembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007106589/236/95.

(070121460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Banking Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.120.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007106442/1955/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03005. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Babcock & Brown (Maltepe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.285.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth day of August.

Before us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

(1) BBGP ODENSE MALTA LIMITED, a limited liability company, having its registered office at 171 Old Bakery Street, Valletta, Malta, registered with the Malta Trade and Companies Register under number C38312,

(2) B&B MH6 CO. LIMITED, a limited liability company, having its registered office at 171 Old Bakery Street, Valletta, Malta, registered with the Malta Trade and Companies Register under number C38198,

here represented by Mr Olivier Dorier, Company Director, professionally residing at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall,

by virtue of two proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*):

**I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Name.**

1.1. There is formed a private limited liability company under the name BABCOCK & BROWN (MALTEPE) S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered Office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality.

**Art. 3. Object.** The Company's objects are:

3.1. to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial,

or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company») and;

3.2. to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, amongst others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way, or financial debt instrument in any way whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.3. A company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is on control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case where beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the full power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

- Borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- Advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company, including but not limited to mezzanine loans;

- Enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

- Enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements, under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

- Enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, managements agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the area described above;

It is being understood that in any case the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulatory activity of the financial sector.

3.5. The Company may also invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg or abroad and acquire or sell or other dispose and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, amongst others, the subscription and the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever and administrate, develop and manage such holding of interests.

3.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31,1929 on holding companies.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

## **II.- Capital, Shares**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) Shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred.

The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

#### **Art. 6. Shares Indivisibility.**

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 7. Transfer of Shares.**

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

### **III.- Management, Representation**

#### **Art. 8. Management.**

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

8.2. The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

#### **Art. 9. Powers of the Board of Managers.**

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

#### **Art. 10. Representation of the Company.**

10.1. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any A Managers and B Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any two Managers.

#### **Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.**

11.1. The sole Manager or, in case of plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **Art. 12. Meeting of the Board of Managers.**

12.1. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

### **IV.- General meeting of shareholders**

#### **Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.**

13.1. The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

### **V.- Business year**

#### **Art. 14. Business Year.**

14.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Distribution Right of Shares.**

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. The Board of Managers may however and to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

### **VI.- Liquidation**

#### **Art. 16, Causes of Dissolution.**

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

#### **Art. 17. Liquidation.**

17.1. The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### **VII.- Applicable law**

#### **Art. 18. Applicable Law.**

18.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st December 2007.

#### *Subscription - payment*

Thereupon, BBGP ODENSE MALTA LIMITED, represented as stated above, declares to subscribe for sixty-seven per cent of the share capital of the Company and to fully pay up three hundred thirty-five (335) Shares by a contribution in cash in the amount of eight thousand three hundred seventy-five euros (EUR 8,375.-), which amount is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

B&B MH6 CO. LIMITED, represented as stated above, declares to subscribe for thirty-three per cent of the share capital of the Company and to fully pay up one hundred sixty-five (165) Shares by a contribution in cash in the amount of four thousand one hundred twenty-five euros (EUR 4,125.-), which amount is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros.

#### *Resolutions of the Shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, represented as stated above, have passed the following resolutions:

1) The folio wings persons are appointed as Managers for an undetermined period:

#### *Category A Manager:*

- Mr Mark Hatherly, Investment banker, born 13 November 1965, in Auckland (New Zealand), having his address at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

#### *Category B Manager:*

- Mr David Dujacquier, Accountant, born 20 January 1970 in Braine-L'Alleud (Belgium), having his address at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;



2) The Company shall have its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

(1) BBGP ODENSE MALTA LIMITED, une société de droit maltais, ayant son siège social situé au 171, Old Bakery Street, Vallette, Malte, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Maltais sous le numéro C38312,

(2) B&B MH6 CO. LIMITED, une société de droit maltais, ayant son siège social situé au 171, Old Bakery Street, Vallette, Malte, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Maltais, sous le numéro C38198,

représentée par Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, en vertu de deux procurations données sous seing privé. Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **I.- Dénomination, Siège social, Objet social, Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

1.1 Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BABCOCK & BROWN (MALTEPE) S.à.r.l., qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la Société), et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

##### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune.

##### **Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est:

3.1. de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.2. d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres activités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

3.3. Une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

3.4. La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, notamment par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes) de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dettes ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;



- avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute société Sociétés Apparentées, en ce compris, sans y être limité, des fonds mezzanines;

- accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement formel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites apportées par la loi luxembourgeoise;

- entrer dans toute forme de contrats dérivés de crédit tels que, mais sans que cela limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira ne protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

- conclure des contrats et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de substitution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus;

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. la Société pourra aussi investir dans des biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et acquérir ou vendre ou tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et d'administrer, développer et gérer de telle détention d'intérêts.

3.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **II.- Capital, Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR), chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

5.2 Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

#### **Art. 6. Indivisibilité des Parts.**

6.1 Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **Art. 7. Transfert des Parts.**

7.1 En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

## **III.- Gestion, Représentation**

#### **Art. 8. Conseil de gérance.**

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

8.2 Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Les Gérants sont révocables à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

#### **Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

#### **Art. 10. Représentation de la société.**

10.1 La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de type A et d'un gérant de type B ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants.

#### **Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance.**

11.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

#### **Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.**

12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.**

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

### **V.- Exercice social**

#### **Art. 14. Exercice Social.**

14.1 L'année sociale commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

#### **Art. 15. Droit de Distribution des Parts.**

15.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

## VI.- Liquidation

### Art. 16. Causes de Dissolution.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

### Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## VII.- Loi applicable

### Art. 18. Loi Applicable.

18.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 Décembre 2007.

#### *Souscription - libération*

Ces faits exposés, BBGP ODENSE MALTA LIMITED, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire soixante-sept pourcents du capital social de la Société et de libérer intégralement les trois cent trente-cinq (335) Parts Sociales par un versement en espèces de huit mille trois cent septante-cinq euros (8.375,- EUR), qui est donc à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément. B&B MH6 CO. LIMITED, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire trente-trois pourcents du capital social de la Société et de libérer intégralement les cent soixante-cinq (165) Parts Sociales par un versement en espèces d'un montant de quatre mille cent vingt-cinq euros (4.125,- EUR), qui est donc à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

#### *Décisions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

#### *Gérant de catégorie A:*

- M. Mark Hatherly, Investment banker, né le 13 novembre 1965 à Auckland (Nouvelle Zélande) et résidant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

#### *Gérant de catégorie B:*

- M. David Dujacquier, Accountant, né le 20 janvier 1970 à Braine-L'Alleud (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Dorier, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 août 2007, Relation GRE/2007/3717. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007106348/231/414.

(070121622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**C.I.B. S.A. abrégé de Compagnie Immobilière de Bonnevoie, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 77.369.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106453/2708/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08899. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**B&B Project T (Lux 02) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.288.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third day of August.

Before us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

B&B PROJECT T (LUX 01) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability Company, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, in progress of registration at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg,

here represented by Mr Alain Thill, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy with power of substitution given on August 2, 2007.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*):

**I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Name.**

1.1. There is formed a private limited liability company under the name B&B PROJECT T (LUX 02) S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered Office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality.

**Art. 3. Object.** The Company's objects are:

3.1. to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»); and;

3.2. to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, amongst others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way, or financial debt instrument in any way whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.3 A company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is on control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case where beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall

be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the full power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

- Borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- Advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company, including but not limited to mezzanine loans;

- Enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

- Enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements, under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

- Enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, managements agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the area described above;

It is being understood that in any case the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulatory activity of the financial sector.

3.5 The Company may also invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg or abroad and acquire or sell or other dispose and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, amongst others, the subscription and the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever and administrate, develop and manage such holding of interests.

3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

### **II.- Capital, Shares**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) Shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the Shares). The holder of the Shares is referred to as the Shareholder.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred.

The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder (s).

5.3. All Shares will have equal rights.

#### **Art. 6. Shares Indivisibility.**

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 7. Transfer of Shares.**

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

### **III.- Management, Representation**

#### **Art. 8. Management.**

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

8.2. The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

**Art. 9. Powers of the Board of Managers.**

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the Company.**

10.1. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any A Managers and B Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any two Managers.

**Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.**

11.1. The sole Manager or, in case of plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the Board of Managers.**

12.1. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

**IV.- General meeting of shareholders**

**Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.**

13.1. The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

**V.- Business year**

**Art. 14. Business Year.**

14.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Distribution Right of Shares.**

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.



15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. The Board of Managers may however and to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

## VI.- Liquidation

### Art. 16. Causes of Dissolution.

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### Art. 17. Liquidation.

17.1. The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## VII.- Applicable law

### Art. 18. Applicable Law.

18.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st December 2007.

#### *Subscription - payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed by B&B PROJECT T (LUX 01) S.à r.l., prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro.

#### *Resolutions of the Shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholder of the Company, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers for an undetermined period:

#### *Category A Managers:*

- Mr Mark Hatherly, Investment banker, born 13 November 1965, in Auckland (New Zealand), having his address at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Mr Guy Thackwray, Solicitor, born 8 February 1967 in Congleton, Cheshire (United Kingdom), having his address at 61 St Andrew's Wharf, Shad Thames, London, SE1 2YN, United Kingdom.

#### *Category B Managers:*

- Mr David Dujacquier, Accountant, born 20 January 1970 in Braine-L'Alleud (Belgium), having his address at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Mr Alan Marshall, Accountant, born 6 July 1963 in Loughton, Gainsborough, Lincolnshire (United Kingdom), having his address at Shotover House, Shotover Corner, Uffington, Faringdon, Oxfordshire SN7 7RH, United Kingdom.

2) The Company shall have its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

B&B PROJECT T (LUX 01) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée le 2 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### I.- Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

#### Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.

1.1 Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de B&B PROJECT T (LUX 02) S.à r.l., qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la Société), et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune.

#### Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est:

3.1. de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.2. d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres activités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

3.3. Une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

3.4. La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, notamment par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes) de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dettes ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute société Sociétés Apparentées, en ce compris, sans y être limité, des fonds mezzanines;

- accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement formel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites apportées par la loi luxembourgeoise;

- entrer dans toute forme de contrats dérivés de crédit tels que, mais sans que cela limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira ne protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

- conclure des contrats et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de substitution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus;

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. la Société pourra aussi investir dans des biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et acquérir ou vendre ou tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et d'administrer, développer et gérer de telle détention d'intérêts.

3.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **II.- Capital, Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence au détenteur de Parts comme Associé.

5.2 Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'associé.

5.3 Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

#### **Art. 6. Indivisibilité des Parts.**

6.1 Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **Art. 7. Transfert des Parts.**

7.1 En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

### **III.- Gestion, Représentation**

#### **Art. 8. Conseil de gérance.**

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

8.2 Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Les Gérants sont révocables à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

#### **Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

#### **Art. 10. Représentation de la société.**

10.1 La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de type A et d'un Gérant de type B ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants.

**Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance.**

11.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.**

12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signé par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

**IV.- Assemblées générales des associés****Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.**

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

**V.- Exercice social****Art. 14. Exercice Social.**

14.1 L'année sociale commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 15. Droit de Distribution des Parts.**

15.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

**VI.- Liquidation****Art. 16. Causes de Dissolution.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

**Art. 17. Liquidation.**

17.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**VII.- Loi applicable****Art. 18. Loi Applicable.**

18.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 Décembre 2007.

*Souscription - libération*

Ces faits exposés, B&B PROJECT T (LUX 01) S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire l'entière du capital social de la Société et de libérer intégralement les cinq cents (500) Parts par un versement en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), qui est donc à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

*Décisions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérants de catégorie A:*

- M. Mark Hatherly, Investment banker, né le 13 novembre 1965 à Auckland (Nouvelle Zélande) et résidant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- M. Guy Thackwray, Solicitor, né le 8 février 1967 à Congleton, Cheshire (Royaume-Uni) et résidant professionnellement au 61 St Andrew's Wharf, Shad Thames, London, SE1 2YN, Royaume-Uni.

*Gérants de catégorie B:*

- M. David Dujacquier, Accountant, né le 20 janvier 1970 à Braine-LAlleud (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- M. Alan Marshall, Accountant, né le 6 juillet 1963 à Loughton, Gainsborough, Lincolnshire (Royaume-Uni) et résidant professionnellement à Shotover House, Shotover Corner, Uffington, Faringdon, Oxfordshire SN7 - 7RH, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 août 2007, Relation GRE/2007/3653. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007106335/231/414.

(070121626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

**Capital social: USD 201.222.054,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.548.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., a Luxembourg investment company in risk capital in the form of a private limited liability company (société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée), with its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B104.548 (the Company). The Company has been incorporated on 6 December 2004 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°164 of 23 February 2005. The articles of association of the Company have been amended several time as and for the last time on 22 February 2007 pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) GENPACT GLOBAL (LUX), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.547, hereby represented by Mr Dirk Hamann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), a corporation organised under the laws of Mauritius and having its registered office at Edith Cavell Street, Port Louis, Mauritius, hereby represented by Mr Dirk Hamann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3) WIH HOLDINGS, a private company limited by shares organised under the laws of Mauritius and having its registered office at c/o ANAND S. PATHAK P&A LAW OFFICES, 1st Floor, Dr. Gopal Das Bhavan, 28 Barakhamba Road, New Delhi, 110 001 India, hereby represented by Mr Dirk Hamann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4) BANK SAL. OPPENHEIM JR. & Cie (LUXEMBOURG) S.A., a credit institution organised as a public limited company, with registered office 4, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 44.365, hereby represented by Mr Dirk Hamann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That 3,077,667 (three million seventy-seven thousand six hundred and sixty-seven) series A preferred shares, 3,017,667 (three million seventeen thousand six hundred and sixty-seven) series B preferred shares, and 395,692 (three hundred and ninety-five thousand six hundred and ninety-two) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company are duly represented at this Meeting, it being understood that the Company holds 59,000 (fifty-nine thousand) series A preferred shares and 12,083 (twelve thousand eighty-three) common shares in treasury. The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 248.- (two hundred and forty-eight US Dollars) in order to bring the share capital from its current amount of USD 201,221,806.- (two hundred and one million two hundred and twenty-one thousand eight hundred and six US Dollars), represented by 3,077,667 (three million seventy-seven thousand six hundred and sixty-seven) series A preferred shares, 3,017,667 (three million seventeen thousand six hundred and sixty-seven) series B preferred shares and 395,692 (three hundred and ninety-five thousand six hundred and ninety-two) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) each, to an amount of USD 201,222,054.- (two hundred and one million two hundred and twenty-two thousand fifty-four US Dollars), represented by 3,077,667 (three million seventy-seven thousand six hundred and sixty-seven) series A preferred shares, 3,017,667 (three million seventeen thousand six hundred and sixty-seven) series B preferred shares and 395,700 (three hundred and ninety-five thousand seven hundred) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) each;



3. Subscription to the share capital increase specified under item 2. above by BANK SAL. OPPENHEIM JR. & Cie (LUXEMBOURG) S.A. and payment in cash of the share capital increase;

4. Subsequent amendment to article 4 first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase specified under item 2. above;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 248.- (two hundred and forty-eight US Dollars) in order to bring the share capital from its current amount of USD 201,221,806.- (two hundred and one million two hundred and twenty-one thousand eight hundred and six US Dollars), represented by 3,077,667 (three million seventy-seven thousand six hundred and sixty-seven) series A preferred shares, 3,017,667 (three million seventeen thousand six hundred and sixty-seven) series B preferred shares and 395,692 (three hundred and ninety-five thousand six hundred and ninety-two) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) each, to an amount of USD 201,222,054.- (two hundred and one million two hundred and twenty-two thousand fifty-four US Dollars), represented by 3,077,667 (three million seventy-seven thousand six hundred and sixty-seven) series A preferred shares, 3,017,667 (three million seventeen thousand six hundred and sixty-seven) series B preferred shares and 395,700 (three hundred and ninety-five thousand seven hundred) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the 8 (eight) newly issued common shares of the Company as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & Cie (LUXEMBOURG) S.A., a credit institution organised as a public limited company, with registered office 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 44.365, hereby represented by Mr Dirk Hamann, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares (i) to subscribe for the 8 (eight) issued common shares of the Company having a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of USD 4,984.- (four thousand nine hundred and eighty-four US Dollars).

The contribution in cash, in the aggregate amount USD 4,984.- (four thousand nine hundred and eighty-four US Dollars) is to be allocated as follows:

(i) an amount of USD 248.- (two hundred and forty-eight US Dollars) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the balance of USD 4,736.- (four thousand seven hundred and thirty-six US Dollars) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of USD 4,984.- (four thousand nine hundred and eighty-four US Dollars) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by BANK SAL. OPPENHEIM JR. & Cie (LUXEMBOURG) S.A. on 12 March 2007 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 4 first paragraph of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

«The Company's subscribed capital is set at USD 201,222,054.- (two hundred and one million two hundred and twenty-two thousand fifty-four US Dollars) divided into 3,077,667 (three million seventy-seven thousand six hundred and sixty-seven) series A preferred shares designated as Series A Preferred Stock, 3,017,667 (three million seventeen thousand six hundred and sixty-seven) series B preferred shares designated as Series B Preferred Stock, (together with the Series A Preferred Stock, the Preferred Stock) and 395,700 (three hundred and ninety-five thousand seven hundred) common

shares (the Common Stock) (together the Shares or the Stock), each with a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) (the Share Capital).»

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, the proxy holders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize mars,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.548 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 164 du 23 février 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 22 février 2007 du Maître André Schwachtgen, notaire demeurant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) GENPACT GLOBAL (LUX), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.547, représenté par M. Dirk Hamann, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social à Edith Cavell Street, à Port Louis, à Maurice, représenté par M. Dirk Hamann, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3) WIH HOLDINGS, une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social au c/o ANAND S. PATHAK P&A LAW OFFICES, 1st Floor, Dr. Gopal Das Bhavan, 28 Barakhamba Road, à New Delhi 110 001 en Inde, représenté par M. Dirk Hamann, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4) BANK SAL. OPPENHEIM JR. & Cie (LUXEMBOURG) S.A., une institution de crédit sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.365, représenté par M. Dirk Hamann, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acte ce qui suit:

I. que 3.077.667 (trois millions soixante-dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.667 (trois millions dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 395.692 (trois cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-douze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31.- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société, étant entendu que la Société détient 59.000 (cinquante-neuf mille) parts sociales de catégorie A et 12.083 (douze mille quatre-vingt-trois) parts sociales ordinaires. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 248,- (deux cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 201.221.806,- (deux cent un millions deux cent vingt et un mille huit cent six Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 3.077.667 (trois millions soixante dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.667 (trois millions dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 395.692 (trois cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-douze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 201.222.054,- (deux cent un millions deux cent vingt-deux mille cinquante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 3.077.667 (trois millions soixante dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.667 (trois millions dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 395.700 (trois cent quatre-vingt-quinze mille sept cent) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

3. Souscription et paiement en numéraire de l'augmentation de capital social indiquée au point 2. ci-dessus par BANK SAL. OPPENHEIM JR. & Cie (LUXEMBOURG) S.A.;

4. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 4. des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social spécifiée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société; et

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 248,- (deux cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 201.221.806,- (deux cent un millions deux cent vingt et un mille huit cent six Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 3.077.667 (trois millions soixante dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.667 (trois millions dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 395.692 (trois cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-douze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 201.222.054,- (deux cent un millions deux cent vingt-deux mille cinquante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 3.077.667 (trois millions soixante dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.667 (trois millions dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 395.700 (trois cent quatre-vingt-quinze mille sept cent) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération suivantes des 8 (huit) parts sociales ordinaires nouvellement émises de la Société de la manière suivante:

#### *Intervention, Souscription et Libération*

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & Cie (LUXEMBOURG) S.A., une institution de crédit sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.365, ci-après représentée par M. Dirk Hamann, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare (i) souscrire à 8 (huit) parts sociales ordinaires nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et (ii) les libérer entièrement par voie d'apport en numéraire consistant en le paiement d'un montant total de USD 4.984,- (quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'apport en numéraire, d'un montant total de USD 4.984,- (quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique) devra être alloué comme suit:

1. un montant de USD 248,- (deux cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte capital social nominal de la Société; et

2. le solde de USD 4.736,- (quatre mille sept cent trente-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société;

Le montant total de USD 4.984,- (quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis par BANK SAL.

OPPENHEIM JR. & Cie (LUXEMBOURG) S.A. le 12 mars 2007 présenté au notaire instrumentaire, certificat qui confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est établi à USD 201.222.054,- (deux cent un millions deux cent vingt-deux mille cinquante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.077.667 (trois millions soixante-dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie A désignées Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.017.667 (trois millions dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie B désignées Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B (ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, les Parts Sociales Préférentielles), et 395.700 (trois cent quatre-vingt-quinze mille sept cent) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) (désignées ensemble les Parts Sociales), ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (le Capital Social).»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Information*

Pour les besoins de l'enregistrement, la valeur de l'augmentation effectuée est estimée à 3.770,- euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: D. Hamann, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 mars 2007, REM/2007/553. — Reçu 37,70 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007106383/5770/265.

(070121466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

### **Bridelius SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg E 3.734.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Marc Muller, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant à L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll,

2. Monsieur Frédéric Muller, né à Luxembourg, le 26 novembre 1977, demeurant à L-4980 Reckange/Mess, 73, rue Jean-Pierre Hilger,

3. Monsieur Laurent Muller, né à Luxembourg, le 22 mars 1980, demeurant à L-2535 Luxembourg, 20A, boulevard Emmanuel Servais.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'immeubles pour compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de BRIDELIUS SCI, société civile immobilière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des administrateurs.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à mille cinq cents euros (1.500,-EUR) représenté par trois (3) parts d'intérêts d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1. Monsieur Marc Muller, prénommé, . . . . .	1
2. Monsieur Frédéric Muller, prénommé . . . . .	1
3. Monsieur Laurent Muller, prénommé . . . . .	<u>1</u>
Total: trois parts d'intérêts . . . . .	3

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées.

**Art. 6.** La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en conformité des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs administrateurs nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des administrateurs, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

**Art. 11.** Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

**Art. 14.** Les associés se réuniront si nécessaire à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-proprétaires, le droit de vote appartient au nu-proprétaire.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité de toutes les parts existantes.

**Art. 17.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc Muller, prénommé,
- Monsieur Frédéric Muller, prénommé,
- Monsieur Laurent Muller, prénommé.

Les administrateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par leur signature individuelle.

2. Le siège social de la société est fixé à L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Muller, F. Muller, L. Muller, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20017. — Reçu 15 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007106432/242/113.

(070121396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

---

### **Vinaldo Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.226.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 10 août 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2007106528/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09660. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070121130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

---

**International Bond Fund Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 17.304.

Le bilan au 15 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

*Pour INTERNATIONAL BOND FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme*

*RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme*

Signatures

Référence de publication: 2007106521/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00651. - Reçu 34 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070121098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

---

**DAM Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Dresdner Anschutz Mezzinvest, S.à r.l.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 98.197.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 153 du 6 février 2004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

*Pour DAM CAPITAL S.à r.l.*

M. Kremer

Référence de publication: 2007104867/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04071. - Reçu 38 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070119182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**Agria Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 55.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

*AGRIA BENELUX S.à r.l.*

*FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA*

Signature

Référence de publication: 2007104873/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09080. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070119168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---